

L'an deux mille vingt et deux le **27 OCTOBRE**, le Conseil Municipal de la commune de AUBAS, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie au lieu habituel de ses délibérations, sous la présidence de Mme Valène DUPUY, Maire. La convocation a été établie et affichée le 18 Octobre 2022.

PRESENTS : Mme DUPUY Valène, M. GENEAU Philippe, M. DESCAMP Jean-Marie, Mme DARZACQ Vanessa, Mme COUSIN Elisa, M. BENOITON Olivier, M. CHANET Jean-Pierre, M. GALINAT Arthur, Mme BON Amélie, Mme CHANQUOY Véronique.

ABSENTS / EXCUSÉS : M. TRIGNOL François, Mme LE DIGABEL Laëtitia, Mme RODRIGUES Marine, Mme DELTEIL Stéphanie, M. BODIN Jean-Michel.

PROCURATIONS : M. TRIGNOL François donne pouvoir à M. GALINAT Arthur, Mme LE DIGABEL Laëtitia donne pouvoir à Mme DARZACQ Vanessa, Mme RODRIGUES Marine donne pouvoir à Mme CHANQUOY Véronique, M. BODIN Jean-Michel donne pouvoir à Mme DUPUY Valène

Nombre de membres en exercice : 15 **Nombre de votants** : 14

Secrétaire de séance : DARZACQ Vanessa

2022-043	Partage de la Taxe d'aménagement 2022 avec la CCVH Votants : 10 Pour : 6 Abstention : 4	Adoptée
2022-044	SPA : Tarif convention fourrière 2023 Votants : 14 Pour : 14	Adoptée
2022-045	Constitution de Provision pour dépréciation des créances service des logements 2022 Votants : 14 Pour : 14	Adoptée
2022-046	Décision modificative n° 2 – Inscription crédits Budget Service des Logements 2022 Provision pour dépréciation des créances – compte 6817 Votants : 14 Pour : 14	Adoptée
2022-047	Admission en non-valeur des créances Votants : 14 Pour : 14	Adoptée
2022-048	Décision modificative n° 2 – Virement crédits régularisation de fin d'année budget commune Votants : 14 Pour : 14	Adoptée
2022-049	Attribution d'indemnité horaire pour travaux complémentaires et supplémentaires en application du décret n°91.875 du 6 septembre 1991 – agent contractuel de droit privé. Votants : 14 Pour : 14	Adoptée

Fait à AUBAS pour affichage et mise en ligne sur le site internet de la Commune le 27 Octobre 2022 conformément aux prescriptions de l'article 2121-25 du CGCT

Le Maire,
Valène DUPUY

Le secrétaire de séance,
Vanessa DARZACQ




A compter du 1^{er} septembre 2022 et conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales, nous vous informons que la liste des délibérations sera uniquement disponible en mairie en format papier, ou sur le site internet.